

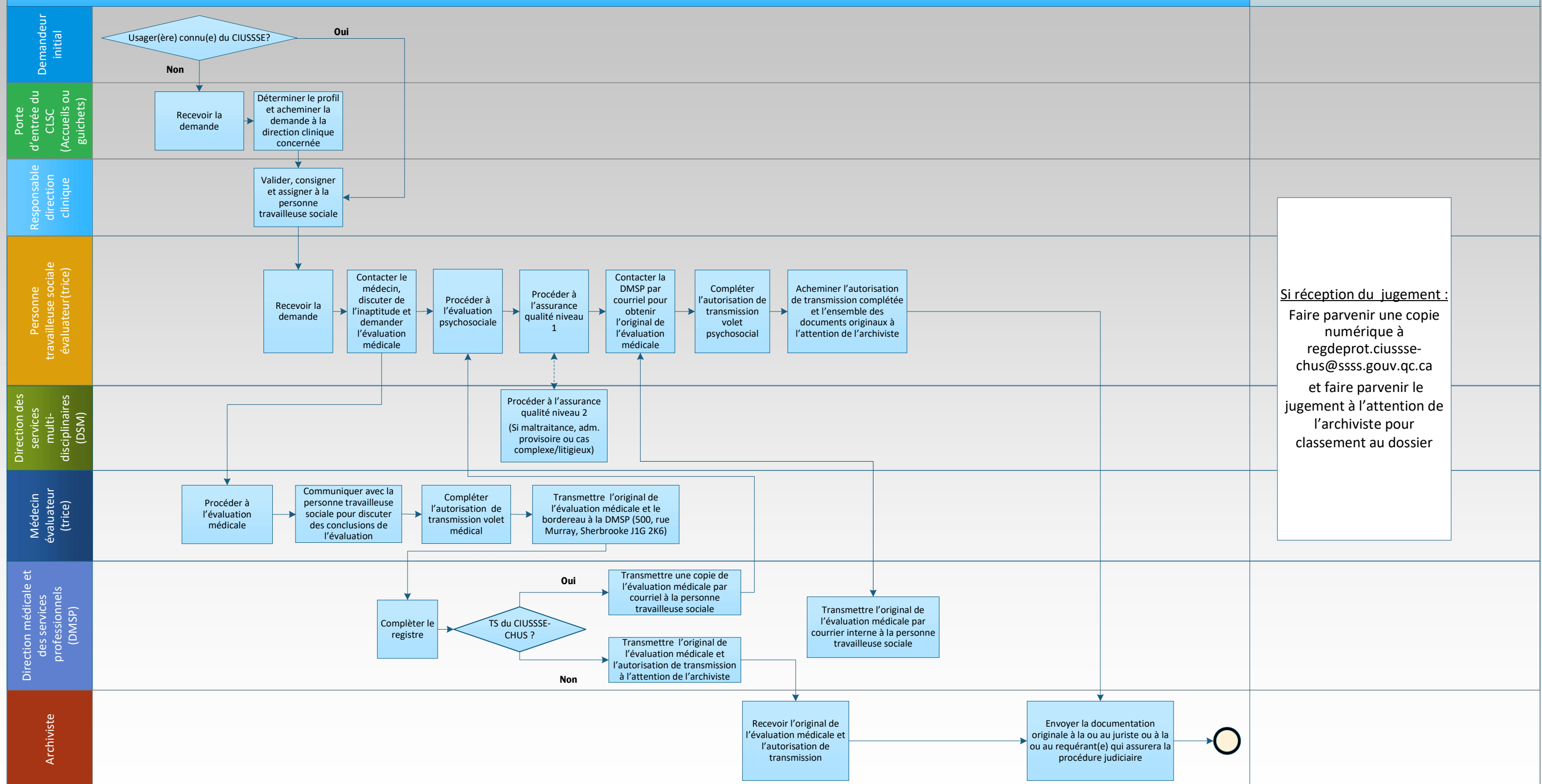
DEMANDE D'OUVERTURE – TUTELLE PRIVÉE, REPRÉSENTATION TEMPORAIRE OU HOMOLOGATION D'UN MANDAT

Légende :

Action

Décision

Dernière mise à jour : 1er novembre 2022



Si réception du jugement :
Faire parvenir une copie numérique à regdeprot.ciusse-chus@ssss.gouv.qc.ca et faire parvenir le jugement à l'attention de l'archiviste pour classement au dossier